

RAPPORT d'activité 2011



SOMMAIRE

Édité en mars 2012 par l'Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée et Corse

©Photos :

En couverture : **Martin-pêcheur dans les gorges
du Gardon, Gard – T. Vezon**

Pages intérieures :

**A. Guillemaud, M. Martini, D. Palanque,
R. Domergue, J-P Guerrini, SM3A, J. Leone,
L. Cheviet, ASA Canal de Gignac, Compagnie
nationale du Rhône (CNR), SMAGE des
Gardons, Communauté d'agglomération du Pays
Voiironnais, Solidarités international, Union pour la
Méditerranée, F. Janisset, Y. Gougenheim, Fotolia,
Didier Bergounhox, Manuel Mendo**
Agence de l'eau : **G. Poussard, C. Lasnier,
N. Chantepy, L. Vallade, D. Rousset, P. Pautrat,
S. Febvay, F. Barratier, I. Eudes, V. Rossi,
V. Santini, H. M'Barek ; N. Yana**

Édito p. 3

2011, sur le terrain p. 4

■ **LES AIDES DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE
ET CORSE** P. 6

■ **Les aides dans le bassin Rhône-Méditerranée**

Mise en conformité des stations d'épuration :
le retard en passe d'être rattrapé p. 8

Industrie : le retour des grands investissements
environnementaux p.10

Protection des captages d'eau potable et lutte contre
les pollutions par les pesticides : accélération
des programmes d'action environnementaux p.12

Gestion de la ressource en eau :
lancement de la « chasse au gaspi » p.14

Lutte contre l'artificialisation des rivières :
la dynamique amorcée en 2010 marque le pas p. 16

Plan Rhône : en 2011, les premiers grands travaux p. 18

■ **Les aides dans le bassin de Corse**
11 M€ d'aide : la Corse rattrape son retard
sur l'assainissement des grandes collectivités p. 19

■ **LES REDEVANCES** p. 21
Garantir l'équité p. 22

■ **LA GOUVERNANCE LOCALE** p. 24
Développer les SAGE p. 25

■ **LA COOPÉRATION INTERNATIONALE** p. 27
La solidarité internationale confirme sa montée en puissance p. 28

■ **LA CONNAISSANCE** p. 31
La recherche : au service des gestionnaires
des milieux aquatiques p. 32
Suivre l'état des eaux, une mission de l'agence p. 33

■ **LES RESSOURCES DE L'AGENCE** p. 34
Optimiser la gestion des compétences et des ressources p. 35

ÉDITO



▶ Martin Guespereau,
directeur général de l'Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée et Corse



▶ Laurent Fayein,
président du Conseil d'administration
de l'Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée et Corse

Une gestion de l'eau saine dans une nature saine

Le Forum mondial de l'eau a décidé de faire escale en mars 2012 à Marseille, honorant ainsi nos bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse.

L'eau en France appartient aux territoires et ils sont nombreux à s'être levés dans des structures de gestion pour prendre en responsabilité sa gestion, de manière intégrée, via un SAGE ou un contrat de rivière. La solidarité entre territoires fonde notre action et l'agence de l'eau l'exprimera encore plus avec son 10^e programme en favorisant le rural, sur l'eau potable et l'assainissement.

Notre caisse commune de financement de la politique de l'eau, l'agence de l'eau, se justifie par ses résultats, son efficacité visible pour les payeurs, à commencer par les ménages (90%). Les Français veulent une eau dépolluée. Ils se réjouiront de la victoire proche dans la bataille de l'épuration des eaux urbaines : la pollution organique a été divisée par 10 en 20 ans. Au-delà, nous leur devons maintenant des résultats sur les pesticides, alors que la situation dans nos nappes n'évolue plus. L'agriculture s'affirme de plus en plus comme un porteur important de projets pour l'eau et a vu ainsi ses aides tripler entre 2009 et 2011. La politique de protection des captages d'eau potable a tardé mais elle atteint désormais sa vitesse de croisière et promet à terme, dans une logique gagnant-gagnant, de faire baisser les coûts de la potabilisation de l'eau.

L'agence repose sur un principe de justice fiscale, où les payeurs sont solidaires. L'hydroélectricité a consenti un repositionnement sensible de sa redevance en 2011 qui fait d'elle désormais un payeur net de la politique de l'eau et donc un acteur de la solidarité des territoires. Son effort se rendra visible sur la politique de suppression/aménagement des obstacles en travers des rivières qui, souvent orphelins, continuent à faire payer un lourd tribut à la vie aquatique. Il n'était que temps, cette politique issue du Grenelle a pris beaucoup de retard. Cette politique de restauration physique des rivières nécessitera d'être décuplée en association étroite entre l'agence et les services de l'Etat.

Enfin, l'heure est venue de lancer, comme pour l'énergie, une politique d'économies d'eau sérieuse. La chasse au « gaspi » est ouverte. 40% du territoire tutoie déjà les pénuries d'eau et l'urbanisation accélère. Le changement climatique frappe à nos portes et nous fera perdre les fontes de neige qui soutenaient si bien nos rivières en été. Les études « volumes prélevables » ont commencé à arriver fin 2011 et se multiplieront tout 2012. Les solutions existent, que ce soit pour boucher les fuites des réseaux des villes ou pour moderniser l'irrigation, et l'agence les soutiendra. Il y a de l'eau pour tous, avec ces solutions. L'agence vient de mettre en chantier un plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans ce but.

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS...

Assainissement

août : mise en fonctionnement de la nouvelle station de traitement des eaux usées d'Hauteville (01) d'une capacité de 8000 équivalent-habitant afin de protéger la qualité de l'eau de l'Albarine.

28 novembre : mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Ajaccio Campo dell Oro, un des derniers ouvrages supérieurs à 10 000 équivalent-habitant à se moderniser en Corse.

22 octobre : inauguration de la station d'épuration de la Communauté de communes du Pays Rochois qui regroupe sur un seul site le traitement des eaux usées domestiques et industrielles afin de respecter les nouvelles exigences de rejet dans la rivière Arve, notamment en matière d'azote ammoniacal.



Dépollution industrielle

14 novembre : démarrage de l'opération collective Aquapole Zone Propre sur les 55 communes de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole. Artisans, commerçants et industriels vont améliorer la qualité de leurs rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales et mieux gérer leurs déchets dangereux pour l'eau.

16 décembre : engagement des collectivités de Vitrolles, Cabriès, Pennes-Mirabeau (13) et de leurs entreprises afin de réduire l'impact des rejets de pollutions toxiques d'origine industrielle sur l'Arc et la Cadière.

Protection des captages d'eau

Lutte contre les pollutions par les pesticides

29 mars : 56 jardineries adhèrent à la charte « Jardiner naturellement » avec Franche-Comté Nature Environnement et s'engagent à promouvoir les matériels et techniques privilégiant un jardinage sans pesticides.

7 avril : 300 participants (dont 90 % de collectivités) à la journée « zéro pesticide dans nos villes et nos villages » organisée à Pérols par l'agence et le CNFPT. Preuve de l'intérêt que porte aujourd'hui les collectivités à cette thématique.



mai : pour restaurer l'eau de la source des Jacobins en Haute-Saône, la moitié des 600 ha de l'aire d'alimentation de captage a fait l'objet de contractualisations de mesures agro-environnementales (88 ha de remise en herbe, 247 ha de réduction des apports en produits phytosanitaires et en azote, 3 ha d'enherbement des inter-rangs de vigne). Une deuxième vague de contractualisation est prévue pour 2012.

Connaissance

8 juin : le rapport sur l'état de santé de la mer Méditerranée, présenté à Marseille par l'agence de l'eau à l'occasion des Journées de la mer, confirme l'amélioration significative de la qualité des eaux côtières depuis les années 80 mais alerte sur les 20 % de linéaire toujours dégradés.



6 décembre : l'agence publie son rapport annuel « Etat des eaux – situation 2010 » et organise 4 conférences à Besançon, Lyon, Montpellier et Marseille. Le constat de l'agence est sans appel : la pollution par les pesticides et l'artificialisation des rivières s'imposent comme les deux principaux facteurs de dégradation des eaux.

Partage de la ressource

7 décembre : signature du contrat de canal de Gignac. La modernisation des canaux d'irrigation, le passage au goutte à goutte par 80 % des agriculteurs va permettre d'économiser 20 Mm³/an et de multiplier par 2,5 le débit du fleuve Hérault à l'aval de la prise d'eau.

Restauration des milieux continuité – biodiversité



avril : ouverture de la passe à poissons sur la Loue. Localisé sur le linéaire de la population d'Apron la plus septentrionale du bassin du Rhône dont il est endémique, l'ouvrage a su intégrer les contraintes de cette espèce emblématique (performances de nage réduite), se traduisant ainsi par la construction d'une passe par contournement de presque 200 m.

mi-avril : relèvement du débit réservé sur le Verdon par EDF en aval des barrages de Gréoux (de 1 m³/s à 2,2 m³/s) et Chaudanne (de 0,5 m³/s à 1,5 m³/s). Une opération qui s'inscrit dans l'accord cadre signé en décembre 2010 entre l'agence et EDF.



14 mai : l'Arve (74) s'ouvre aux poissons. Les aménagements de franchissement piscicole des seuils de Foron de Scionzier et de Pressy, réalisés par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve, permettent aux salmonidés de serpenter sans obstacles sur plus de 6 km.



7 juillet : pose de la 1^{ère} pierre de la passe à poisson de Rochemaure visant à favoriser la migration des poissons depuis le vieux Rhône vers l'amont et vers l'aval. Budget de 3,5 M€, dont 45 % financé par l'agence.



9 décembre : lancement d'un plan d'action pour anticiper les conséquences du changement climatique sur l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. Ce plan visera à développer les solutions d'économies d'eau pour faire face aux pénuries d'eau à venir et s'appuiera sur une connaissance affinée des effets du changement climatique à la maille de nos territoires.

LES AIDES
dans les bassins
Rhône-Méditerranée
et Corse





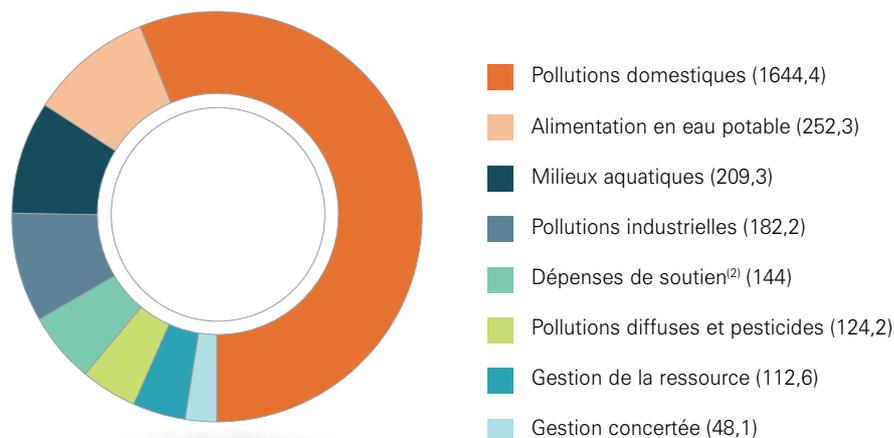
Ripisylve de la Durance

La politique de l'assainissement a franchi un cap en 2011 sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse avec la mise aux normes de la plupart des stations d'épuration en retard sur les échéances fixées par la directive eaux résiduaires urbaines. 2011 marque aussi la montée en puissance des programmes d'actions pour protéger les captages et le retour d'investissements importants de certains industriels pour réduire leurs rejets.

Pour autant, 51 % des rivières de nos bassins sont en bon état, ce qui est encore loin des 66 % fixé par le Grenelle de l'Environnement d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, la lutte contre l'artificialisation des rivières (reméandrage, passe à poissons, effacement de seuils...) est désormais au rang des priorités. Le bilan 2011 sur cet enjeu est en dessous des objectifs mais des projets devraient arriver à maturation en 2012. Les économies d'eau constituent également une voie où les marges de progrès sont importantes, tant pour limiter les fuites des réseaux d'eau potable que dans les pratiques agricoles et industrielles, d'autant qu'il faut dès aujourd'hui anticiper les impacts du changement climatique. Les aides de l'agence pour des opérations de gestion de la ressource sont en retrait de moitié en 2011, face à 2010. Pour inciter aux économies d'eau, l'agence intensifie ces actions en 2012 avec notamment le lancement d'un appel à projets.

Répartition des autorisations de programme⁽¹⁾ 2007 - 2012 (en M€)

(actualisée au 31-12-2011)



(1) Montants des autorisations de programme (hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours Onema).

(2) Etudes, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement.

141 M€ d'aides

ont été accordés par l'agence pour l'assainissement en 2011 (164 M€ en 2010), dont 80 M€ pour la modernisation des stations d'épuration. C'est un montant en léger retrait par rapport à 2010 car les aides ont été allouées à de plus petites collectivités.

201 stations

ont été aidées, dont 28 pour des travaux de mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines.

(1) Echéance de mise en conformité en fonction de la taille des agglomérations : 1998 pour les agglomération de plus de 10000 équivalent habitants en zones sensibles ; 2000 pour les agglomérations de plus de 15 000 équivalent habitants en zones normales ;

(2) 2005 : échéance de mise en conformité pour toutes les stations non concernées par les échéances 1998 et 2000.

MISE EN CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION : le retard en passe d'être rattrapé

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2011	Réalisé depuis 2007
Mettre en conformité 100 % des stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent habitants	28 stations aidées pour des travaux de mise en conformité	200 stations aidées pour des travaux de mise en conformité, soit 88 % de l'objectif représentant plus de 5 millions d'équivalent habitants

Après 20 ans de mise aux normes des stations d'épuration imposée par la directive eaux résiduaires urbaines de 1991, la pollution organique d'origine domestique est mieux éliminée par les installations et on constate une diminution de cette pollution de l'ordre de 75 % dans les rivières. C'est une première victoire. Mais toute pollution n'a pas disparu dans les rivières. L'agence se fixe deux nouvelles priorités : améliorer les performances des petites et moyennes stations et diminuer la pollution causée par les débordements des systèmes d'assainissement en cas de pluie.

Encore 52 stations doivent se mettre en conformité

Fin 2011, **l'objectif de mise en conformité des stations d'épuration relevant des échéances 1998 et 2000⁽¹⁾ est presque atteint sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse**, les aides de l'agence pour les travaux sur les stations de Bastia et d'Ajaccio (prévus pour 2012) venant clore cet immense chantier instauré par la Directive eaux résiduaires urbaines de 1991 et pour lequel la France est en contentieux avec l'Europe. Pour autant, la bataille de l'assainissement n'est pas encore gagnée sur nos bassins : l'effort à réaliser s'accroît avec des stations devenues non-conformes (Tignes, Ramatuelle, Brignoles, Cavailon...). Reste également à finaliser la mise en conformité des stations relevant de l'échéance 2005⁽²⁾. Cet objectif est bien engagé avec 37 stations dont les travaux de mises en conformité se sont terminés en 2011. Au total, 52 collectivités doivent encore réaliser des travaux de mises en conformité.



Station de la Feysse (69)

L'assainissement non collectif gagne ses lettres de noblesse

L'agence a financé 1916 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) en 2011, en hausse de 150 % par rapport à 2010, pour un total d'aides de 5,5 M€. L'ambition de l'agence en faveur de l'ANC est de limiter l'extension du « tout collectif ». Un virage culturel est en train d'être pris afin que l'ANC soit reconnu comme une filière de traitement à part entière, aussi efficace que l'assainissement collectif sur le plan technique et plus économique dès lors que l'habitat est dispersé. Le zonage est par conséquent une étape clé pour optimiser l'assainissement et son coût. C'est un des axes de travail de l'agence pour son 10^e programme, en cohérence avec la refonte de la réglementation, qui place au centre des priorités la réhabilitation des dispositifs présentant un risque sanitaire et environnemental.

Bilan positif du nouveau système de « bonus-malus » sur les primes pour épuration des eaux

L'agence a renforcé en 2011 ces outils d'incitativité pour la mise aux normes des stations.

La suppression de la prime pour épuration en cas d'équipements non-conformes pour les stations de capacité supérieure à 2000 habitants (à ce titre, 147 primes n'ont pas été versées en 2011). Deuxième levier mis en œuvre en 2011 : la prise en compte de la performance des stations dans le calcul des primes. Malgré ce renforcement des exigences environnementales, le montant des primes a sensiblement augmenté en 2011 (97 M€ ont été versés en 2011, contre 89 M€ en 2010). Cette différence s'explique en partie par le rétablissement de 51 primes entre 2010 et 2011, suite à des mises en conformité. Preuve que le signal de l'agence pour inciter les collectivités à agir a bien fonctionné.

Solidarité avec le monde rural : 23 M€ pour l'assainissement

L'enveloppe de solidarité rurale de 36,3 M€ en 2011 a été plus importante que les années précédentes afin de répondre à des besoins exceptionnels pour la réalisation de stations d'épuration en Lozère entre autres.

Au global, 23 M€ ont été consacrés à l'assainissement (réseaux et stations). En plus de cette enveloppe, l'agence finance les Conseils généraux pour fournir une aide aux communes rurales à travers la mise en place de services d'assistance technique (4,6 M€ en 2011, dont 3,2 M€ concernent l'assainissement collectif et non collectif). Enfin, les communes rurales perçoivent également des aides classiques du programme, attribuées via les accords cadres départementaux signés entre l'agence et les départements du bassin (100 M€ en 2011, comme en 2010).



Victor Berenguel, Maire de Savines-le-Lac (1190 habitants), Président du Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon et vice président du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Victor Berenguel Nous avons relevé le défi de l'assainissement

En mai 2009, nous avons reçu une mise en demeure de la Préfecture concernant notre station d'épuration. La situation était critique en été car la population est multipliée par 7 ou 8. Il fallait nous mettre en conformité. Les délais étaient très serrés ! Un défi pour une petite commune comme la nôtre.

La nouvelle station d'une capacité de 6400 équivalents-habitants entrera en service et sera inaugurée en mars 2012. Un investissement de 4,17 M€, soutenu à 34,5 % par des aides

publiques et un prêt à taux zéro sur 20 ans de l'Agence de l'eau. Grâce à ces travaux, dès 2012 nous récupérerons la prime pour épuration. Pour le montage du dossier, les services de l'Etat nous ont aidé notamment pour la dérogation à la loi littorale car la station est en bordure de lac. Notre situation en montagne apporte d'autres contraintes, y compris sur les travaux : on ne coule pas de béton en hiver. Autre difficulté : la brusque montée en charge le 14 juillet a imposé le choix du procédé

d'épuration (traitement biologique) ; nous n'avions pas assez de place pour une solution à base de roseaux, plus esthétique. Mais vu la végétation autour, la station n'est ni visible du lac ni de la route. La commune est à cheval sur le lac, il nous reste à traiter la rive droite : nous étudions une deuxième station de 1500 EH.

25,8 M€ d'aides

ont été accordés aux industriels en 2011, soit le niveau le plus élevé depuis 2007, 1^{ère} année du 9^{ème} programme. Un record qui s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers aidés, par la poursuite du soutien à la campagne de mesures des rejets toxiques (2,6 M€ d'aide, soit + 13 % comparé à 2010), mais aussi par le poids d'opérations d'envergure, dont un dossier majeur (5,4 M€ d'aide) porté par l'industrie Solvay.

Au total, 11 industriels ont été bénéficiaires en 2011 d'une aide de l'agence supérieure à 250 000 €, ce qui représente la moitié des aides allouées aux industriels.

INDUSTRIE : le retour des grands investissements environnementaux

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2011	Réalisé depuis 2007
Engager des actions de réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés prioritaires	8	27 sites

Des opérations d'ampleur sur une dizaine de sites industriels

C'est un fait marquant de 2011 : **l'industrie ré-investit sur de gros projets dépassant le million d'euros**. A l'instar du site chimique de Solvay à Tavaux dans le Jura (cf. interview ci-contre), ou encore de Peugeot Citroën qui améliore les performances de sa station de traitement des effluents sur son centre de production de Sochaux (25) en ajoutant des étapes de nitrification et de dénitrification.



▀ Les investissements sur la station de traitement des effluents du site de Peugeot-Citroën à Sochaux (25) devrait permettre de diminuer de 60 % les flux en ammonium dans la rivière Allan.



Jean-Marie de Berraly,
coordinateur Hygiène
sécurité environnement -
laboratoire de l'usine de
Solvay à Tavaux.

Jean-Marie de Berraly

Une élimination radicale du mercure

D'ici 2020, il n'y aura plus en Europe de production de chlore utilisant l'électrolyse à cathode de mercure. A Tavaux, nous anticipons cette évolution : en octobre 2012, nos électrolyses à mercure seront remplacées par une nouvelle unité utilisant des membranes. Nous cesserons d'utiliser du mercure, et mettrons fin aux rejets.

L'Agence de l'eau nous soutient dans ce projet industriel par une aide globale de 942 k€ pour la nouvelle salle d'électrolyse à membranes d'une capacité de 240 kt/an de chlore (inchangée) et son démantèlement. L'investissement pour ces nouvelles installations est d'environ 80 M€.

Ce changement de procédé n'a que des avantages. L'im-

paçt sur le milieu aquatique est supprimé, mais aussi les émissions dans l'air. Ceci s'accompagne d'une meilleure hygiène industrielle en usine et de l'arrêt de la pollution atmosphérique. Autre avantage : la réduction de 20% de consommation d'électricité pour l'électrolyse. Il restera à démanteler l'atelier actuel qui contient 600 t de mercure. Le site réalise d'autres aménagements pour réduire les rejets en demande chimique en oxygène (DCO). Une extension de la capacité de la station biologique de l'usine réduira d'un tiers les rejets actuels (en moyenne 1 437 kg/j DCO en 2011). L'agence subventionne 30% du projet à hauteur de 5,435 M€.

...La campagne de surveillance des rejets de substances dangereuses a démarré en 2011 pour les stations d'épuration urbaines des plus importantes agglomérations...

Démarrage de la campagne de mesures des rejets toxiques des stations d'épuration

La campagne de surveillance des rejets de substances dangereuses a démarré en 2011 pour les stations d'épuration urbaines des plus importantes agglomérations (plus de 100 000 équivalent-habitants). La surveillance des rejets des stations de plus de 10 000 équivalent-habitants suivra en 2012. Cette campagne sur les stations d'épuration vient en complément du suivi des émissions de micropolluants par les industriels initié pour la première fois en 2005, puis complété depuis 2010. Au total, **sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 358 stations d'épuration sont concernées.**

Après cette phase de diagnostic, l'étape suivante consistera à mettre en œuvre des solutions alternatives à l'utilisation de ces substances dangereuses, ou, à défaut, à en réduire les émissions. L'agence apporte son appui financier pour les diagnostics et pour accompagner la réduction des émissions dans les réseaux urbains. Ce sera un des principaux enjeux du 10^e programme.

10,8 M€ d'aides

accordés pour la protection des captages dont 1,1 M€ d'aides aux agriculteurs pour financer des changements de pratiques.

► 22 000 ha aidés au titre des mesures agro-environnementales depuis 2007 : un résultat qui dépasse l'objectif de 15 000 ha prévus d'ici la fin du 9^e programme, en 2012.



(1) Selon le rapport 2011 du Commissariat général du développement durable.

PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES PESTICIDES : accélération des programmes d'action environnementaux

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2011	Réalisé depuis 2007
Engager les programmes d'action sur 120 captages touchés par des pollutions diffuses d'ici fin 2012	40 programmes d'action engagés, dont 36 concernent des captages « Grenelle »	87, dont 67 « Grenelle »

Agir en préventif pour éviter toute pollution des eaux destinées à la production d'eau potable est une priorité absolue de l'agence. Traiter une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable coûte en effet 2,5 fois plus cher⁽¹⁾ que mettre en place des mesures de prévention des pollutions sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.

La politique de protection des captages atteint sa maturité

En 2011, le nombre de nouveaux programmes d'action sur les captages a bondi à 40, contre 16 en 2010. C'est dans le nord du bassin que la progression est la plus notable (27 programmes d'actions).

L'avenir de cette politique est également assuré puisque les délimitations des aires d'alimentation sont réalisées ou en cours sur 117 des 120 captages les plus menacés de nos bassins (captages « Grenelle »).

1900 ha nouveaux ont bénéficié de Mesures agri-environnementales en 2011 pour des changements de pratiques agricoles (conversion à l'agriculture biologique, mise en herbe). L'objectif du Grenelle de protéger les 120 captages les plus menacés des bassins Rhône-Méditerranée et Corse est rempli à plus de 50 % (67 programmes d'actions sur les captages « Grenelle »). En outre, l'agence travaille avec les SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et quelques collectivités pour les accompagner dans la définition d'une stratégie foncière sur leur aire d'alimentation : l'objectif est de proposer à des agriculteurs de la zone de protection d'échanger leurs parcelles (lire l'exemple ci-contre des communes de Haute-Bourbre).

Le Syndicat des eaux de la Haute Bourbre en Isère a été contraint par une pollution de mettre en place un traitement au charbon actif pour rendre l'eau potable. Un traitement qui augmente la facture d'eau (10 à 15 centimes par m³). Le Syndicat s'est engagé dans l'achat et l'échange de parcelles agricoles situées sur les périmètres de ses 3 captages. Il a fait appel à la Chambre d'agriculture pour un diagnostic des pratiques agricoles et a signé un accord avec la SAFER. Il va racheter une soixantaine d'hectares sur les 220 que compte le bassin d'alimentation des captages. 21 ha, dont 9 se trouvent proches des sources, ont déjà été cédés par un agriculteur à la retraite. Ces terres seront ensuite proposées à un agriculteur désireux de mettre en place des pratiques compatibles avec la sensibilité du captage. Sur une autre exploitation, un éleveur est en attente d'un échange de parcelle pour s'installer hors de l'aire d'alimentation de captage.

Bourbre : limiter les pollutions agricoles pour améliorer la qualité de l'eau brute



Fort engouement pour les aires de lavage des pulvérisateurs

350 nouvelles aires de lavage et de rinçage des matériels de pulvérisation de produits phytosanitaires ont bénéficié en 2011 d'une aide de l'agence à 50 % et du Feader à 30 %. 20 aires sont collectives, portées par des coopératives ou des collectivités. Ces aires récupèrent les eaux de lavage qui ne retournent pas dans le milieu sans traitement. Elles sont la solution idéale pour nettoyer les pulvérisateurs. 1300 agriculteurs sont déjà équipés en Rhône-Méditerranée, fin 2011. Ce succès est le fruit d'un travail partenarial entre l'agence, les DRAAF et DDT, ainsi que les conseils régionaux et généraux.

La Drôme inaugure sa première aire collective de lavage et de remplissage des pulvérisateurs

La Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau ont financé cette aire qui servira à la commune d'Aouste-sur-Sye (26) et à 15 agriculteurs. L'aire revient à 200 €/an par agriculteur (frais de fonctionnement compris).



+ 15 %
d'opérations
d'économies d'eau

*comparé à 2010 : 60 % pour l'eau potable,
40 % en agriculture et 10 % en industrie.*

18 Mm³
économisés

en 2011, en croissance (15 Mm³ en 2010).

15,5 M€
d'aides

*ont été accordés en 2011 par l'agence
pour des opérations de gestion
quantitative de la ressource, en baisse
de moitié comparé à 2010. La moitié des
dépenses et des opérations concerne les
économies d'eau.*

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU : lancement de la « chasse au gaspi »

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2011	Réalisé depuis 2007
Initier des plans de gestion de la ressource et des étiages sur 72 territoires prioritaires du SDAGE et en faire adopter 1/3	21 études volumes prélevables lancées	65 études lancées
Mettre en œuvre un programme de réduction des prélèvements directs sur 20 territoires prioritaires du SDAGE	4 programmes d'action engagés	23 programmes d'action (objectif dépassé sur les territoires prioritaires du SDAGE)

Il faudra, d'ici 2020, économiser 20% de l'eau prélevée : c'est un impératif absolu d'adaptation au changement climatique pour éviter que naissent des conflits d'usage sur l'eau et pour permettre aux rivières de retrouver leur bon fonctionnement. L'agence intensifie ses actions pour inciter aux économies d'eau dans les villes, en agriculture et dans l'industrie.



Lancement d'un appel à projets « Economies d'eau potable »

Pour répondre aux enjeux liés au plan national d'adaptation au changement climatique, à sa déclinaison mise en chantier à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, ainsi qu'aux dispositions de la loi Grenelle II imposant aux collectivités d'établir un inventaire de leur patrimoine portant sur les ouvrages de transport et de distribution d'eau potable et d'eaux usées d'ici 2013, l'agence a décidé de lancer un appel à projets. Il vise à soutenir les dépenses nécessaires aux économies d'eau en distribution publique : inventaire du patrimoine des réseaux d'eau potable, diagnostics et recherche de fuites, équipements économes en eau dans les bâtiments publics (réducteurs de débits, chasses d'eau double...). Une incitation forte de l'agence auprès des collectivités pour renforcer la dynamique sur les économies d'eau sur tous les territoires.



Canal de Gignac.

Volumes prélevables : la phase du diagnostic scientifique s'achève

Fin 2011, sur les 72 territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse qui présentent un déséquilibre entre l'eau disponible et les prélèvements (40 % du territoire), 65 ont fait l'objet de diagnostics des prélèvements et d'estimation du débit minimum pour permettre la vie biologique dans les rivières. Les résultats définissent des scénarios de réduction des prélèvements.

Prochaine étape : à partir de ces diagnostics, la phase de négociation menée par l'Etat avec les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, communes qui produisent de l'eau potable, pêcheurs...) pour le partage de l'eau disponible. Il s'agit de faire émerger des plans de gestion de la ressource et d'adopter des mesures de réduction des prélèvements de façon équitable entre les usagers. L'agence finance les solutions : économies d'eau, ressources de substitution...

POINT DE VUE



Jean-Claude Blanc, viticulteur et président de l'Association syndicale autorisée d'irrigation (ASA) du Canal de Gignac (Hérault).

Jean-Claude Blanc

Une économie de 20 millions de m³ par an

En moyenne vallée de l'Hérault, 3500 hectares sont irrigués par le canal de Gignac depuis le 19^e siècle. Face aux problèmes récurrents de déséquilibre quantitatif du fleuve Hérault, dont ces eaux sont issues, notre ASA engagée des travaux de motorisation des vannes, de modernisation des réseaux de distribution, et de études pour la constitution de réserves. Un diagnostic puis une grande concertation ont débouché, en 2010, sur l'adoption d'une charte d'objectifs en faveur de la protection des milieux et d'une gestion économe et performante de l'eau.

Le Contrat de Canal, signé fin 2011, est le liant de toutes les pierres d'un édifice : la poursuite de la modernisation des réseaux favorise l'irrigation au goutte à goutte, plus économe et mieux adaptée aux besoins que la distribution gravitaire. Pour l'agriculteur, le passage au goutte à goutte est aidé par les fonds européens Feader, les Conseils régionaux et généraux, et l'Agence de l'eau, qui va consacrer 3,5 millions d'euros sur cinq ans. 80 % de nos agriculteurs devraient adopter le goutte à goutte, ce qui permettra d'économiser jusqu'à 20 millions de m³ par an.

34 M€ d'aides

ont été accordés par l'agence pour des opérations de préservation des milieux, dont 7,5 M€ pour rendre franchissable 51 ouvrages. Un bilan décevant, compte tenu des efforts d'animation et de formation réalisés, et en deçà des aides accordées en 2010 (10,8 M€) et des prévisions.

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES RIVIÈRES : la dynamique amorcée en 2010 marque le pas

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2011	Réalisé depuis 2007
Engager la restauration physique de 40 bassins versants	7 projets de restauration engagés	34
Rendre franchissable 336 ouvrages construits en travers des cours d'eau	51 ouvrages rendus franchissables (dont 4 pour l'anguille)	187 (dont 12 rendus franchissables pour l'anguille sur 72 identifiés dans le plan anguilles)



15 000 seuils ou barrages barrent le lit des rivières dans le bassin Rhône-Méditerranée et font obstacle à l'écoulement : ouvrages de petite taille, construits au fil du temps pour les besoins de la navigation, de la production d'énergie ou pour l'eau potable... dont la plupart n'a plus aujourd'hui d'usage avéré. Le plan national d'action pour la continuité écologique prévoit l'effacement ou l'aménagement d'ici 2012 de 336 ouvrages pour le bassin Rhône-Méditerranée, puis de 516 autres d'ici 2015.

L'artificialisation des rivières constitue, avec la pollution par les pesticides, le problème majeur de déclassement des rivières. Elle bloque la vie aquatique et handicape la gestion des crues et des étiages. Les travaux sur le terrain sont redescendus en dessous des objectifs en 2011. Les difficultés de mobilisation des maîtres d'ouvrage perdurent car les projets sont coûteux et peuvent remettre en cause des équilibres territoriaux en termes d'occupation des sols et de développement économique associé. La suppression des seuils faisant obstacle à la circulation des poissons reste un sujet sensible. Les aspects juridiques et fonciers expliquent aussi la longueur de maturation des projets. Pour autant, l'année 2012 s'annonce prometteuse, de nombreuses études ayant été réalisées en 2011.

Pour faire émerger les projets, l'agence a renforcé son taux d'aide à 80 % pour les études et les travaux. Elle met l'accent sur la formation de ses équipes en interne, innove en développant des missions d'appuis (technique, juridique, foncier et stratégique) et participe, avec les DREALs du bassin, à des formations sur la continuité écologique pour les Missions inter-services de l'eau (MISE). Des initiatives qui se poursuivront en 2012.

Zones humides : validation de la stratégie foncière de l'agence

La loi Grenelle 2 de juillet 2010 engage l'agence à mener une politique de sauvegarde foncière des zones humides. Cette politique a été validée par le Comité de bassin d'octobre 2011. Elle privilégie l'accompagnement et le soutien des politiques locales menées par des acteurs locaux, l'émergence et le maintien d'activités socio-économiques sur les territoires, l'intégration de cette politique dans les trames vertes et bleues régionales et la stratégie de création des aires protégées.

► En 2011, l'agence a apporté une aide de 3,9 M€ pour l'acquisition de 753 ha de zones humides, une surface en forte hausse comparé à 2010 (189 ha).



POINT DE VUE



Luc Levasseur,
Secrétaire Général des
Missions d'intérêt général
à la Compagnie nationale
du Rhône (CNR).



Lionel Georges,
directeur du Syndicat
mixte d'aménagement
et de gestion équilibrée
(SMAGE) des Gardons.



Luc Levasseur & Lionel Georges

La passe à poissons du seuil de Comps ouvre plus de 70 km de cours d'eau aux migrateurs

Pour Lionel Georges du Smage des Gardons⁽¹⁾ la mise en eau de la passe de Comps à l'été 2011 est le couronnement des travaux réalisés depuis une décennie sur les Gardons pour favoriser la remontée des poissons migrateurs. Grâce à la nouvelle passe en rive droite du Gardon, ce sont plus de 70 km de rivière qui sont devenus accessibles aux poissons pour venir frayer. Notamment pour l'aloise, la passe ayant été conçue pour cette espèce, mais elle conviendra à d'autres migrateurs comme les anguilles.

Bien que située sur le Gardon, la passe avait pour maître d'ouvrage la CNR car elle est dans le territoire administré par la Compagnie, souligne Luc Levasseur. L'ouvrage d'un montant de 1,5 M€ a été financé à 20 % par la CNR, 50 % par l'Agence de l'eau et 30 % par le Feder Plan Rhône. Le rôle pivot de l'agence était primordial pour coordonner cette opération d'un point de vue financier et pour la vision globale du bassin : les poissons n'ont que faire des subtilités d'organisation des humains. On pourra juger de l'efficacité de l'ouvrage dès le printemps 2012 puisque l'aloise migre au printemps.

(1) EPTB Gardons

331 opérations

ont été labellisées depuis 2007, dont 189 en 2011. Le montant total de travaux correspondant s'élevé à 65 M€ sur lequel l'agence a apporté 24 M€ (soit un taux moyen de 37 %).

180 km

c'est l'objectif de linéaire ouvert aux grands migrateurs à atteindre d'ici 2015.

Une étude de l'agence identifie 44 zones stratégiques sur la nappe du Rhône pour la production d'eau potable à l'avenir. L'agence a écrit à toutes les collectivités riveraines du Rhône pour les inciter à inscrire ces zones dans les documents d'urbanisme : PLU (plans locaux d'urbanisme), SCOT (schémas de cohérence territoriale), contrats de milieux...



PLAN RHÔNE : en 2011, les premiers grands travaux

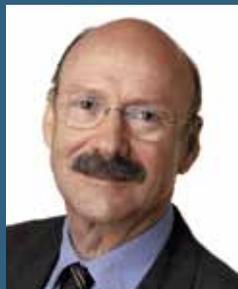
Après des années de maturation, 5 chantiers phares ont eu lieu en 2011 :

- la réalisation de **la passe à poissons à la confluence avec le Gardon (CNR)**, à Comps (1,7 M€) : 70 km de rivière ont ainsi été rendus accessibles à l'anguille (lire page 17) ;
- le démarrage des travaux de **la passe à poissons de Rochemaure** (secteur de Montélimar) ;
- la conduite de l'étude de **la passe à poissons de Sauveterre** (CNR), démarrée en juin 2010.
- **la rivière artificielle au barrage de Jons** (EDF) à l'amont de Lyon (4 M€) : cet ouvrage permettra de rétablir la continuité sur 67 km entre Pierre-Bénite et Sault-Brenaz ;
- la signature mi-2011 d'une convention entre la CNR et l'Agence de l'eau pour l'augmentation du débit réservé sur le vieux Rhône de **Péage de Roussillon** : le débit dans le vieux-Rhône est multiplié jusqu'à 10 entre mars et juin.



2011 est la première année de plein exercice de l'accord cadre entre l'agence et la CNR, ce qui se traduit par une forte augmentation des projets : à ce titre, l'agence a accordé 4,7 M€ d'aide en 2011, soit davantage qu'en 4 ans (3,2 M€ de 2007 à 2010).

POINT DE VUE



Michel Margnes,
Président du conseil
de surveillance de la
Compagnie nationale
du Rhône (CNR).

Michel Margnes

Un partenariat dynamique pour le fleuve Rhône

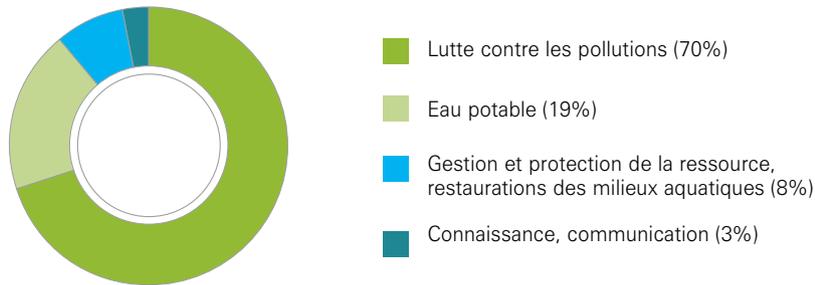
La CNR met en œuvre une hydroélectricité moderne et performantes inscrites dans une optique de conciliation des différents usages de l'eau et d'ambitions environnementales partagées. Depuis 10 ans, ses plans de Missions d'Intérêt Général lui permettent de contribuer à cet objectif : c'est ainsi que la CNR s'est engagée dans le Plan Rhône à hauteur de 19 M€ pour le volet Qualité des eaux, ressource et biodiversité, sur la période 2007-2013, axée plus particulièrement sur la restauration hydraulique et écologique du fleuve et sur la restauration de la migration. L'accord-cadre signé avec l'Agence de l'eau est un élément phare de notre politique partenariale sur lequel nous nous appuyons pour mobiliser d'autres partenaires. La CNR est très satisfaite de cette dynamique et les différents projets qui entrent maintenant dans une phase active en sont la démonstra-

tion. Pour 2011, jeciterai plus particulièrement les premiers travaux sur les lône ainsi que la signature avec l'agence mi-2011 de la convention pour l'augmentation du débit réservé sur le Vieux Rhône de Péage-de-Roussillon (6 M€), qui illustre ce projet à l'ambition remarquable. Les passes à poissons du Gardon et de Rochemaure sont également à signaler (5,5 M€). Avec l'étude de la future passe à poissons de Sauveterre, 2011 a fortement contribué aux objectifs de la stratégie migrateurs sur le Rhône. C'est un exemple de la réelle plus-value du plan Rhône : grâce à la concertation avec toutes les parties prenantes, il devient possible de réaliser des projets à l'échelle du fleuve.

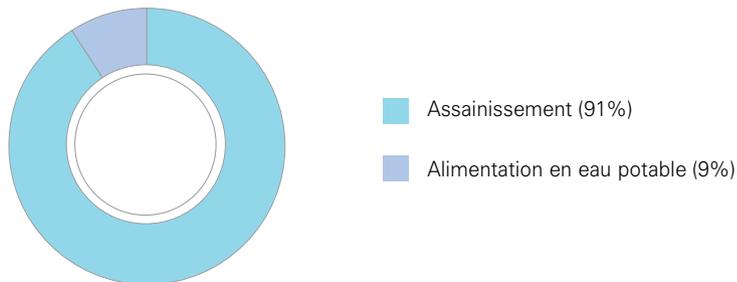
11 M€ D'AIDE : la Corse rattrape son retard sur l'assainissement des grandes collectivités

Répartition des aides de l'agence par domaine en 2011

Montant total des aides attribuées : 16,8 M€



En plus des aides directes de l'agence, 34,5 M€ ont été versés sur la période 2008-2011 au titre du Plan exceptionnel d'investissement de l'Etat en Corse (PEI) pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable.



La Corse a franchi un cap important en 2011 vis-à-vis de la directive eaux résiduaires urbaines avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Ajaccio Campo dell Oro, ainsi que l'engagement des travaux de mise à niveau de la station d'épuration d'Ajaccio Sanguinaires, l'ensemble devant conduire pour la fin 2013 à une conformité du système d'assainissement de l'agglomération par temps sec et par temps de pluie. Les travaux de mise en conformité de l'agglomération de Bastia ont été financés en 2011 à hauteur de 6 M€ pour s'achever aussi fin 2013.

Ces 2 villes étaient les dernières sur la liste des griefs de la communauté européenne à l'encontre de la France pour lesquels un contentieux est introduit devant la Cour de justice de l'union européenne.



► La station d'épuration de Propriano a été mise en eau en 2011.

L'agence apporte également des aides pour la mise en conformité des stations d'épuration de moins de 15000 équivalent habitants (EH) : 1,4 M€ pour la construction de la station d'épuration de Porto, hameau littoral d'Ota, 0,6 M€ pour la suppression de la station d'épuration de Sartène et son raccordement à la station d'épuration de Propriano, mise en eau en 2011.

L'agence a également financé des stations d'épuration de moindre capacité en zone rurale, à Cristinacce, Sorbollano, Eccica Suarella, Zigliara.

3 M€ pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable

Une partie des aides ont permis d'abandonner des ressources en eau superficielles vulnérables, de mauvaise qualité, ou de quantité insuffisante au regard des obligations de débit réservé des cours d'eau : 420 K€ à Ucciani, 450 K€ au SIVOM des Plaines du Sud de la Corse, 160 K€ pour Monaccia d'Aullène, 100 K€ pour Galéria.



Antoine Orsini, membre du Comité de bassin de Corse, membre du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Professeur à l'Université de Corse à Corte.

Antoine Orsini

Eviter à tout prix la dégradation des eaux pour préserver nos espèces endémiques

La Corse est un "hot spot" de la biodiversité dans le monde, en Europe elle est numéro 2 derrière le Caucase. Nous avons 200 espèces aquatiques endémiques dans nos cours d'eau dont un poisson, six batraciens et des dizaines d'invertébrés et mollusques. Toute disparition du fait de pollution par les eaux usées ou d'artificialisation du cours d'eau et de son régime est définitive. Il est essentiel de protéger une partie du patrimoine mondial.

Le taux d'endémisme est de 25 % en plaine et atteint 60 % dans le

cours supérieur des rivières, dans la montagne. C'est donc dans ces zones peu peuplées, avec de petits villages et des hameaux que le risque de disparition d'espèces est le plus grand. Certes l'hydrodynamisme des cours d'eau leur confère une forte capacité épuratrice. La qualité des eaux reste très bonne. Ce n'est pas une excuse pour ne rien faire.

Nous réalisons un rattrapage important dans ces zones pour le traitement des eaux résiduaires. Le relief montagneux ne facilite pas les choses, mais les solutions efficaces existent

comme les lits à macrophytes. Le traitement local est préférable à de gros systèmes interconnectés. C'est ce qui est fait dans un programme de construction de petites stations dans le cadre du Programme exceptionnel d'investissement.

LES REDEVANCES



Une augmentation de

6,5 % des recettes

de redevances atteignant 418 M€.

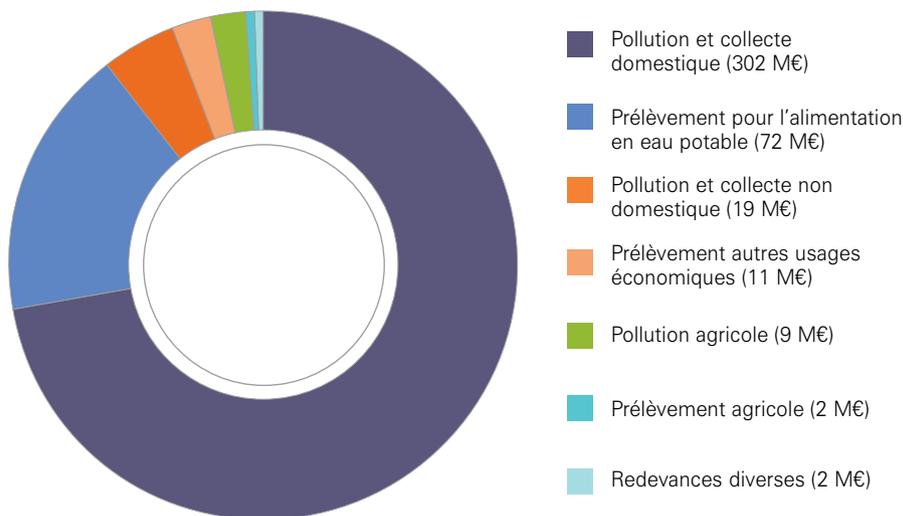
En 2011, 26%
des redevables⁽¹⁾
ont choisi la télé-
déclaration.
Ce service attire
de plus en plus
d'utilisateurs.

(1) hors redevances pour pollution non domestique.

GARANTIR l'équité

L'année 2011 a été marquée par une augmentation de 6,5 % des recettes de redevances atteignant 418 M€. La hausse concerne essentiellement les redevances pollution et collecte domestiques (+10 % à 302 M€). En prenant en compte la redevance pour prélèvement destiné à l'eau potable, les redevances perçues auprès des usagers via les factures d'eau et d'assainissement représentent ainsi 90 % des recettes de l'agence.

Redevances émises en 2011



Outil de la fiscalité environnementale, les redevances doivent inciter les usagers, par le signal économique qu'elles constituent, à une gestion responsable de l'eau, notamment une réduction des pollutions et des prélèvements. Elles représentent également la seule ressource financière pérenne permettant à l'agence de faciliter, par ses aides, la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



▀ Barrage de Serre-Ponçon (04)

En octobre 2011, le Conseil d'administration a décidé de repositionner dès 2012 le taux de la redevance hydroélectricité au juste niveau. L'activité de contrôle fiscal s'est fortement développée (265 contrôles réalisés) pour lutter contre la fraude fiscale et garantir l'égalité des redevables devant l'impôt. Elle s'est appuyée sur les programmes de mesures de pollution et de vérification des dispositifs d'autosurveillance des rejets et des appareils de mesure des prélèvements d'eau.

La certification ISO 9001/2008 du processus de définition et de perception des redevances a été renouvelée en décembre.

Enfin, les travaux de préparation du 10^e programme ont été engagés avec le souci de l'équité entre redevables au travers du rééquilibrage de la pression fiscale, de la simplification du systèmes de redevances, notamment les zonages de tarification, et de la révision des taux de la redevance prélèvement, sous évalués eu égard aux enjeux de gestion quantitative de la ressource en eau et par rapport aux taux pratiqués dans les autres bassins. Cette révision est conforme à l'esprit de la loi de finances pour 2012 qui a rehaussé fin 2011 les taux plafonds de la redevance prélèvement.



Laurent Fayein,
président du Conseil
d'administration de
l'Agence de l'eau Rhône-
Méditerranée et Corse.

Laurent Fayein *Hydroélectricité et environnement : la refondation*

Le Conseil d'administration de l'agence a décidé en 2011 d'augmenter la redevance payée par l'hydroélectricité. Elle va ainsi passer de 4 M€ en 2012 à 20 M€ en 2014.

Pourquoi une telle hausse, d'un facteur 5 ? L'hydroélectricité court vers les premières mises en concurrence de ses concessions. Pour la première fois, l'environnement pèsera aussi lourd que la performance énergétique et le retour financier à l'État.

Face à cette révolution de velours, les hydroélectriciens ont changé leur fusil d'épaulé. En 2010, la CNR et EDF ont signé des accords cadres avec l'Agence de l'eau pour fixer un programme commun de restauration des milieux. Résultat, le nombre de projets explose et les aides de l'agence en faveur des hydroélectriciens sont multipliées par 18 entre 2009 et 2012.

Les hydroélectriciens ont choisi de s'associer à l'Agence de l'eau pour porter leur politique environnementale. Une juste redevance s'imposait donc. Grâce à elle, l'hydroélectricité redevient un contributeur net de la politique de l'eau et ne pèsera plus sur les finances des

ménages. Les projets de restauration des cours d'eau fortement aménagés seront donc mieux financés. Par ailleurs, les hydroélectriciens deviennent des maîtres d'ouvrage naturels, denrées si rares pour la restauration des milieux.

L'outil « Agence de l'eau » sort grandi de cette refondation environnementale de l'hydroélectricité et elle montre toute son utilité d'une part comme financeur expert de la restauration des milieux et d'autre part comme juste « mutuelle » de l'eau, dans laquelle les payeurs sont les bénéficiaires.

La construction du 10^e programme de l'agence devra permettre de poursuivre la remise à plat des redevances initiée sur l'hydroélectricité, sans remettre en cause le principe fondamental de solidarité et en veillant à l'équilibre entre catégories de redevables.

LA GOUVERNANCE **locale**



38 SAGE

sont en cours dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. 17 d'entre eux sont approuvés par arrêté préfectoral.

DÉVELOPPER les SAGE

En France, la gestion de l'eau est le fait des territoires. Le SAGE est l'outil de référence : outil de planification, il fixe des règles opposables et prépare la réalisation de travaux. En Rhône-Méditerranée et Corse, les contrats de milieu complètent le maillage des territoires.

Une étude d'évaluation des SAGE conduite en 2011 en Rhône-Méditerranée et Corse met en évidence leur efficacité : la concertation qui y est menée permet d'apaiser les conflits d'usage de l'eau (partage de l'eau, pression de l'urbanisme et du tourisme, ...) et produit un effet d'entraînement sur les investissements pour protéger l'eau. La portée réglementaire d'un SAGE est un atout pour atteindre le bon état des eaux et pour obliger à la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire.



L'agence, référente technique et juridique pour aider à la mise en place des SAGE

L'agence soutient techniquement les collectivités pour la mise en œuvre des SAGE. Elle finance jusqu'à 80 % du coût du recrutement du chargé de mission ou des études de diagnostic et de définition des actions à engager.

Le SDAGE identifie 12 territoires sur lesquels la mise en place d'un SAGE est nécessaire. Aujourd'hui, 9 de ces territoires sont dotés d'un projet de périmètre de SAGE ; les 3 autres font l'objet de discussions avancées pour leur émergence.

14 des 17 SAGE approuvés doivent être réactualisés et mis en compatibilité avec le SDAGE d'ici fin 2012. Les délais de révision semblent difficiles à tenir.

► Le SAGE Hérault a été approuvé en 2011. Quatre nouveaux SAGE ont été lancés (projet de périmètre approuvé par le comité de bassin) : « Tille », « Siagne », « Lez », « Prunelli-Gravonne Golfe d'Ajaccio ».

SAGE et contrats de milieux en cours

SAGE

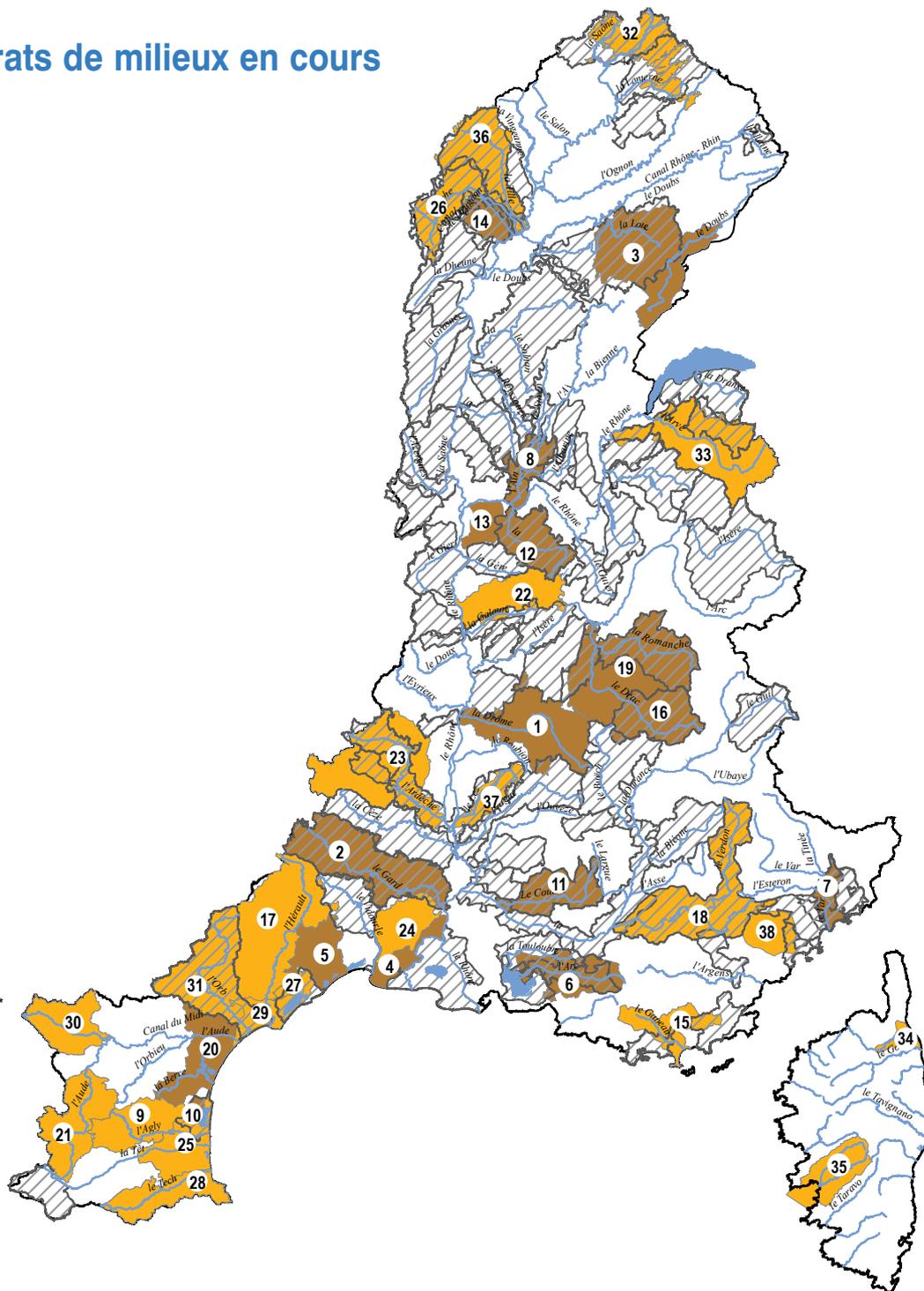
 En cours d'élaboration

 Approuvé

 Comité de rivière

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Agly
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau *
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche *
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel *
- 31 - Orb-Libron *
- 32 - Grès du trias inférieur *
- 33 - Arve *
- 34 - Etang de Biguglia *
- 35 - Prunelli-Gravonna et golfe d'Ajaccio *
- 36 - Tille *
- 37 - Lez
- 38 - Siagne *

* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE





LA COOPÉRATION internationale

60 projets

soutenus par l'agence en 2011
(52 en 2010)

2,7 M€ d'aides

accordés en 2011 (2,3 M€ en 2010), soit
0,6% de ses recettes pour la coopération
internationale.

L'ambition est
d'amplifier le soutien
aux collectivités pour
parvenir à mobiliser
1% des ressources
de l'agence pour des
projets de solidarité.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE confirme sa montée en puissance

Les collectivités territoriales s'engagent

L'agence de l'eau est venue tard sur la coopération décentralisée, toujours en soutien des collectivités de ses bassins, ses aides ont décuplé en 2010, et encore crû de 20 % en 2011.

Aujourd'hui 95 collectivités s'impliquent dans des projets d'amélioration durable de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud, essentiellement en Afrique.

Avec une contribution en moyenne de 20% au financement de ces projets, les collectivités lèvent 80% de co-financement. Sans leur implication, la plupart de ces projets n'auraient jamais pu être réalisés, l'agence de l'eau n'apportant son financement que lorsque qu'une collectivité des bassins Rhône-Méditerranée et Corse est partenaire.

A partir de 2012, l'agence élargira ses aides pour des projets localisés en Asie et en Amérique Centrale et du Sud et prospectera des projets en zone méditerranéenne et en Afrique francophone.

En 2011, la coopération décentralisée représente 60 centimes par habitant.

Collectivités, 4 bonnes raisons de se mobiliser

- 1 70% des Français⁽¹⁾ soutiennent l'application de la loi Oudin/Santini.
- 2 Les maladies hydriques : 9 800 personnes en meurt chaque jour.
- 3 1 euro investi permet de mobiliser 5 euros grâce aux co-financements
- 4 L'agence se mobilise dans la lutte contre le choléra. Les solutions sont connues, les projets sont prêts... Seul l'engagement des collectivités permettra de passer à l'action.

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'Ecologie, les agences de l'eau et l'Onema.

La loi Oudin/Santini

Depuis 2005, la loi Oudin/Santini autorise les collectivités locales et les agences de l'eau à financer des actions de coopération et de solidarité internationales notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des pays en voie de développement.

L'aide de l'agence finance jusqu'à 50% du coût total des travaux (80% en cas d'études préalables aux travaux).

POINT DE VUE



Rafiq Hussein, Secrétaire Général adjoint de l'Union pour la Méditerranée, responsable de la Division Eau et Environnement.

Rafiq Hussein

Le lien est établi entre l'Agence de l'eau et l'Union pour la Méditerranée

2011 a été marquée par le rapprochement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et de l'Union pour la Méditerranée (UPM) grâce à la mise à disposition de François Guerber, ancien Directeur des Données, Redevances et Relations Internationales de l'agence de l'eau, auprès de l'UPM en tant que Conseiller Principal Eau et environnement. Ce renfort arrive à point nommé car l'UPM est amenée à jouer un rôle croissant dans les années à venir. Ses missions consistent en effet à concevoir et à développer avec les acteurs de l'eau du pourtour méditerranéen des projets innovants en vue de relever les défis futurs de la région dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Cette nouvelle collaboration est riche de sens dans la perspective du développement de projets futurs de coopération internationale sur le pourtour méditerranéen.

POINT DE VUE



Philippe Brégard, directeur du service "Eau" de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (34 communes, 92 000 habitants).

Philippe Brégard

Le Pays Voironnais, engagé dans la lutte contre le choléra

Après un premier projet de lutte contre le choléra mené en Haïti suite au tremblement de terre survenu en 2010, le Pays Voironnais a voulu s'engager à plus long terme sur des projets de solidarité avec les pays du sud. Nous avons signé avec Solidarités International une convention sur trois ans en faveur d'une commune de la République Démocratique du Congo, Kalemie, au Katanga. L'objectif est de réhabiliter un réseau d'eau et d'assainissement abandonné, en collaboration avec les autorités locales, pour résorber le foyer endé-

mique de choléra qu'elle abrite. En 2011, le Pays Voironnais a consacré 30 000 € à ce projet qui bénéficie déjà d'une aide de 120 000 € de l'Agence de l'eau (montant total du projet : 316 000 €). Au-delà des aspects financier et technique, nous souhaitons développer une coopération plus directe, en favorisant les échanges et les rencontres entre les autorités de Kalemie et les élus de l'agglomération.



▶ Avec 30 000 € investis, abondés de 120 000 € de l'agence de l'eau, le Pays Voironnais ouvre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour 200 000 habitants de Kalemie, une commune de la République Démocratique du Congo, et permet ainsi de lutter contre le choléra dans cette région.

La coopération institutionnelle et technique : l'amélioration des savoir-faire

L'objet de la coopération institutionnelle et technique est de partager avec des organismes de bassin étrangers, exerçant les mêmes métiers, les expériences de gestion des ressources en eau. Elle cible les pays du pourtour méditerranéen et d'Afrique francophone. En 2011, avec le Maroc, les jumelages entre les deux agences de bassins partenaires ont été particulièrement actifs. Les travaux ont porté sur la définition d'un contrat de rivière et d'un contrat de nappe.

Le Forum Mondial de l'Eau – Marseille 2012 : un évènement mondial sur notre bassin



L'agence est largement mobilisée pour préparer le Forum mondial de l'eau qui se déroule du 12 au 17 mars 2012, à Marseille. De multiples événements préparatoires ont été organisés ou soutenus par l'agence de l'eau durant cette année 2011, comme le lancement du processus relatif aux autorités locales et régionales à Lyon en mai, afin de créer le débat sur les sujets majeurs liés aux ressources en eau et afin de porter des solutions lors du Forum mondial.

LA CONNAISSANCE



1,5 M€
par an

pour financer des programmes
de recherche



Des chercheurs du Cemagref, du CNRS et des universitaires ont présenté les résultats de leurs travaux à près de 200 chercheurs et gestionnaires de cours d'eau lors d'un séminaire organisé en septembre 2011 par l'agence.

LA RECHERCHE : au service des gestionnaires des milieux aquatiques

En consacrant 1,5 M€ chaque année au financement d'actions de recherche, l'agence fait progresser des sujets qu'elle juge prioritaires : les incidences du changement climatique, les risques associés aux contaminants, la protection de la ressource ou l'évaluation économique des coûts et des bénéfices associés à l'atteinte du bon état des eaux. Avec ses partenaires, la Zone atelier du bassin du Rhône, l'IRSTEA, le BRGM et l'Ifremer, des résultats ont été produits en 2011 sur :

- **la restauration physique des rivières et des lacs**, avec notamment la télédétection et l'imagerie aérienne ou satellitaire pour réaliser à grande échelle un diagnostic fin des points les plus critiques sur les cours d'eau. Ces travaux ouvrent la voie à la définition de programmes d'actions curatives beaucoup plus efficaces ;
- **la rareté de la ressource en eau et les situations d'assec**. Ces travaux permettent d'envisager de fixer des niveaux d'eau minimum et de gérer les prélèvements d'eau entre les usages pour protéger ces rivières ;
- **la contamination par les substances** avec désormais la possibilité d'identifier à partir de quel niveau de concentration de PCB dans les sédiments, on peut craindre des risques de contamination des poissons. Ces résultats sont nécessaires pour définir les modalités de gestion des sédiments contaminés, la contamination étant essentiellement historique.

POINT DE VUE



Hervé Piégay,
Professeur des
universités,
directeur de
recherche au CNRS.

Hervé Piégay

L'hydromorphologie, une science aux enjeux sociétaux

Un cours d'eau n'est pas statique, c'est dynamique, vivant, ça respire. Plus on le fige moins il y a de biodiversité. La plupart des cours d'eau ont subi et subissent des actions qui les dégradent. En intervenant sur les formes d'un cours d'eau on peut diversifier les habitats, influencer le transport de sédiments ou l'érosion des berges et améliorer ainsi leur condition écologique. Aujourd'hui nous avons des moyens d'observation à toutes les échelles, au plus près du terrain et jusqu'aux images satellitaires. Ceci nous permet de poser des diagnostics de situation, comprendre les facteurs influents pour proposer des mesures de réparation.

Nous sommes sollicités par les acteurs de terrain comme

le Sivd de la basse vallée de l'Ain, ou EDF et à plus grande échelle par l'Onema, les agences de l'eau ou encore les régions. Les fonds publics sont limités, autant les utiliser au mieux en concentrant les actions de restauration sur les cours d'eau les plus dégradés tout en préservant les autres de nouvelles atteintes. En suivant ces actions et en évaluant leur efficacité, les savoirs accumulés se concrétisent dans des guides techniques. Une fois ce transfert de connaissance réalisé, d'autres questions scientifiques s'offrent à nous.

SUIVRE L'ÉTAT DES EAUX, une mission de l'agence



► L'ombre commun fait partie des espèces très sensibles à la diversité et à la qualité des habitats



► L'agence a organisé des restitutions de son rapport « état des eaux » à Besançon, Lyon, Montpellier et Marseille devant 60 à 80 personnes à chaque fois. Une opération qui a suscité un fort impact médiatique.

Pour la première fois en décembre 2011, l'agence a publié un bilan commenté de l'état des eaux des bassins (cours d'eau et nappes) à partir des 3 millions de données brutes de son programme de surveillance collectées en 2010.

> **51 % des rivières des bassins sont en bon état.** C'est encore loin des 66 % fixés à l'horizon 2015 par le Grenelle de l'Environnement, mais mieux que le niveau national. Ce taux est le résultat de nettes améliorations dans le traitement des eaux usées qui ont permis de diminuer la pollution organique d'un facteur 10 ces 20 dernières années.

> **L'artificialisation des rivières** (débits modifiés, construction de seuils, de barrages ou de digues) et **les pesticides, dont la situation n'évolue plus**, s'imposent désormais comme les deux principaux facteurs de dégradation de la qualité des eaux.

> **Pesticides dans les rivières et les nappes : pas d'évolution à la baisse**

Le plus répandu des pesticides, le glyphosate est présent dans les trois quarts des cours d'eau. 6 pesticides interdits d'usage, dont certains depuis 2003 comme l'atrazine, se retrouvent dans 60% des rivières suivies et 45% des nappes suivies.

> **L'artificialisation des rivières, coupable du mauvais état écologique**

Parmi les rivières en mauvais état écologique, 2/3 ont subi de graves déformations physiques (débits modifiés, seuils et barrages, endiguement...) ne permettant plus un développement normal de la vie aquatique, notamment des micro-organismes qui participent à l'auto-épuration des rivières. La vie piscicole en est aussi fortement affectée, faute d'habitat et de mise en connexion.

Cette préoccupation, encore émergente, s'impose de plus en plus comme la nouvelle priorité pour atteindre le bon état des eaux.

Le rapport « Etat des eaux – situation 2010 » est téléchargeable sur www.eaurmc.fr/etateaux



LES RESSOURCES de l'agence

Plafond d'ETPT :

387

Taux de consommation
des ETPT :

99,7%

Prévisions budgétaires :
réalisées à

98%

Mobilités professionnelles :

30

Budget formation :

300k€

(50% formations collectives,
50% formations individuelles)

OPTIMISER LA GESTION des compétences et des ressources

La mise en œuvre du Schéma prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences (SPEEC) a permis d'accompagner certains thèmes propres au Grenelle de l'environnement (zones humides, eaux superficielles, mer) en remplaçant pas certains départs en retraite. Les effectifs ont été gérés au plus près avec une réduction de 4 ETPT par rapport à 2010. Par ailleurs, l'agence a lancé des actions pour améliorer le mieux vivre ensemble, telles une formation management pour l'ensemble de l'encadrement, ou une démarche de prévention des risques psychosociaux suivie de la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant un baromètre social qui sera finalisé au premier semestre 2012.

Pour faire face aux obligations de rigueur budgétaire, la baisse de moyens de fonctionnement, annoncée en 2010, s'est poursuivie par une première baisse de 5% en 2011, pour atteindre une diminution de 10% cumulés en 2013. Enfin, le Schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI) actualisé en 2011 a également permis d'économiser 153 000 € en année pleine.

Une agence éco-responsable

L'agence engagée dans un plan « Etat exemplaire » a obtenu des résultats sensibles en 2011 : sur le bâtiment du siège (qui représente 80% de la consommation totale), on note par rapport à 2008 une baisse de 14% de la consommation d'électricité et de gaz, ainsi qu'une baisse de 45% des achats de papier blanc accompagnée d'un meilleur taux de recyclage. Par ailleurs, l'agence a pu améliorer ses performances en dématérialisant ses marchés publics ou les dossiers des assemblées. Au-delà d'une baisse de 2% en km parcourus avec les véhicules de service par rapport à 2008, des actions du Plan de déplacement entreprise (PDE) ont été développées en direction des modes doux.

TÉMOIGNAGE



Mireille Gravier-Bardet,
secrétaire générale de
l'Agence de l'eau Rhône
Méditerranée et Corse.

Mireille Gravier-Bardet

Dès ma prise de poste en avril 2011, j'ai pu mesurer la capacité des agents à porter des sujets éco-responsables. A titre d'exemple, l'agence a participé pour la première fois au challenge inter entreprises mobilité sur la région lyonnaise en juin 2011, et a remporté un vif succès en obtenant la 3^e place pour les déplacements réalisés à vélo. Des actions similaires ont aussi été menées dans les délégations. Ce dynamisme est prometteur pour développer des initiatives futures au sein de l'agence, et notamment obtenir la certification ISO 14001.

L'AGENCE DE L'EAU Rhône-Méditerranée et Corse

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est un établissement public de l'Etat qui incite les usagers de l'eau (collectivités, industriels, agriculteurs, ménages...) à la lutte contre la pollution des milieux aquatiques et à leur protection ainsi qu'à une utilisation rationnelle des ressources en eau.

Pour agir, elle perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux.

Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation. Elle met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

L'agence organise la concertation entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Siège Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 71 26 00

Délégation régionale Rhône-Alpes

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 76 19 00

Délégation régionale de Besançon

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON • Tél. 04 26 22 31 00

Délégation régionale PACA & Corse

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE • Tél. 04 26 22 30 00

Délégation régionale de Montpellier

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2 • Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur le site www.eaurmc.fr